



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Béthune

Extrait du registre des délibérations
De la commune de SAILLY SUR LA LYS
Séance du 18 Décembre 2025

Date de la convocation : 12 décembre 2025

Date d'affichage : 12 décembre 2025

L'an 2025 le jeudi 18 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLY sur la Lys, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THOREZ, Maire.

Étaient Présents : M. THOREZ Jean-Claude - M. BARBAUX Maxime - Mme BLONDEL Marie-Christine - Mme BOUNOUA Rachida – Mme CALDI Christine - M. CARDON Olivier - M. COLLET Olivier - M. COTE Alexandre - Mme DIEUDONNE Nadine - M. DUPONT Bruno - Mme HERDIN Andrée - M. KNOCKAERT Vincent - Mme LUTZ Véronique - Mme MARTEAU Martine - M. RAVET Pierre-Luc - Mme RUCKEBUSCH Geneviève.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme de SWARTE Marie-Dominique - Mme VAN BECELAERE Edith.

Absent(s) : Mme CAZAUX Christine – Mme DEBUYSER Chantal - M. DEFOSSEZ Emmanuel - M. LEROY Bertrand - Mme PALLADINO Dominique - M. PECQUEUR Sylvain - M. PRUVOST Arnaud.

Secrétaire de séance :

A été nommée secrétaire : M Olivier COLLET

Nombre de membres du Conseil municipal : 25

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres votants : 18

Délibération n° 2025 – 68

Objet : Approbation de deux conventions de prêt avec la Médiathèque du Nord du tapis-lecture « la gourmandise » entre le 3/02 et 10/03/2026 et « la recette d'un livre » du 3 mars au 10 mars 2026

Vu les projets de convention ci-annexés ;

Considérant que les bibliothèques du réseau Esperluette peuvent bénéficier des services de la Médiathèque Départementale du Nord ;

Considérant que deux conventions sont proposées pour l'emprunt des expositions « La recette d'un livre » qui sera présentée au Salon du Livre du samedi 7 mars 2026 au château de Bac Saint Maur, (emprunt du 2 mars au 10 mars 2026), et du tapis lecture « La gourmandise » qui fera l'objet d'une animation lecture pour les 3- 7 ans pendant le même Salon du livre (emprunt du 3 février au 10 mars 2026) ;

Ceci exposé, le conseil municipal :

- 1) approuve les projets de convention ci-annexée dans les conditions précitées ;
- 2) autorise le maire ou l'adjoint délégué à la signer ;

A l'unanimité

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Mention exécutoire : oui

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les, jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ

